

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Education, Sports, Vie Associative et Développement culturel

Médiathèque

17. Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC de Normandie pour l'achat de matériel de conservation des collections patrimoniales de la médiathèque

Marie-Line GUEDJ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La médiathèque de Vire Normandie détient des collections courantes et des collections patrimoniales pour un total de 77 000 documents.

Les collections courantes (livres, presse, CD, DVD, jeux) sont destinées à une large diffusion auprès de tous les habitants pour faciliter leur accès à la culture, aux loisirs et à l'information. Elles peuvent être empruntées gratuitement par les usagers inscrits. Elles sont renouvelées chaque année et n'ont pas vocation à être conservées durablement.

Les collections patrimoniales (manuscrits, livres imprimés, presse ancienne) sont destinées à des activités de recherche historique et patrimoniale. Elles ont vocation à être conservées durablement et doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Ces collections reflètent l'histoire du bocage virois, de la bibliothèque et de l'édition régionale.

A l'heure actuelle, ces collections patrimoniales ne sont pas conservées dans des conditions adaptées. Elles sont réparties dans plusieurs espaces au sein de la médiathèque, sans suivi de la température et de l'hygrométrie. Des moisissures ont été découvertes à l'été 2025 dans les collections courantes et patrimoniales conservées en sous-sol suite à la panne d'un déshumidificateur. La médiathèque et les services techniques sont mobilisés pour répondre à cette urgence : remplacement de l'appareil défectueux, élimination des collections courantes infestées, étude pour l'installation d'un système de traitement d'air et d'humidité, dégagement de l'espace et préparation du traitement curatif des collections patrimoniales infestées.

La médiathèque va entreprendre un travail plus général d'amélioration des conditions de conservation et de valorisation des collections patrimoniales en plusieurs étapes :

- Etape n°1 en 2026 : doter la médiathèque de matériel indispensable au suivi des conditions hygrométriques, à l'entretien des collections et à leur présentation ponctuelle au public.
- Etape n°2 en 2026 et 2027 : revoir l'organisation et la gestion des espaces de conservation situées à la médiathèque.
- Etape n°3 en 2027 : rédiger un plan de sauvegarde des collections patrimoniales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-17-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Délibération n°2026/07/15/17 du 15 juillet 2026 à 20 h



Pour l'autoritéLe présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication é compétente par délégation

Pour 2026, la Commune pourrait déposer un dossier de demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie pour l'acquisition de matériel adapté. Le taux de subvention est de 80%. Le dossier doit être déposé avant le 1er septembre 2026.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)
Appareils de mesure de la température, de l'humidité relative et de la lumière	5 000,00 € maximum
Aspirateur spécifique pour le patrimoine écrit	500,00 €
Supports de présentation de manuscrits	1 500,00 €
Total	7 000,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Etat (DRAC)	5 600,00€	80%

AUTOFINANEMENT		
Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Fonds propres	1 400,00€	20%

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 1er juillet 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention DRAC pour l'acquisition de matériel de conservation pour la médiathèque.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260721-17-DE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la commune ou de sa délégation

Délibération n°2026/07/15/17 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité présente, l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la délégation

Délibération n°2026/07/15/17 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Pour l'autorité Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication émanant de la compétence par délégation

Délibération n°2026/07/15/17 du 15 juillet 2026 à 20 h